

FRANCE.	ÉTRANGER.
Un mois... 5 fr.	Un mois... 7 fr.
Trois mois... 12	Trois mois... 18
Six mois... 24	Six mois... 36
Un an... 48	Un an... 72



LA PRESSE

INSERIONS.
Les annonces agréées sont reçues à raison de 1 fr. 50 c. la petite ligne, et 3 fr. la ligne de réclame.
Les lettres et paquets non affranchis sont rigoureusement refusés.

Toutes les communications et réclamations relatives à la rédaction politique doivent être adressées à M. EMILE DE GIRARDIN.

Bureaux : rue Saint-Georges, 16, à Paris.
Les abonnements datent des 1^{er} et 15 de chaque mois.

Toutes les communications relatives à la rédaction du feuilleton et à l'administration du journal doivent être adressées à M. DUJARIER.

Paris, 26 décembre.

Nous voulons examiner, en dehors de toutes les préoccupations du moment et sans allusion aucune aux circonstances où nous sommes, la question de droit criminel qui agite en ce moment l'opinion. Dans le système de nos lois pénales, quels sont les caractères qui constituent la complicité de crimes ou de délits résultant des publications de la presse? Faut-il que des rapports personnels aient existé entre les auteurs du crime et l'auteur de l'écrit provocateur? Suffit-il, au contraire, qu'un rapport indirect, vague, moral en quelque sorte, puisse être établi entre l'écrit incriminé et le crime commis? Telle est la question que nous allons examiner du point de vue des seuls principes de notre droit criminel et sous l'influence de cette règle tracée par Montesquieu aux législateurs et aux jurisconsultes : « Les lois ne sont point un art de logique, mais la raison simple d'un père de famille. » La raison simple, en effet, est le meilleur guide dans les difficultés de cette question, qui soulève tant de discussions.

Nous commencerons par déclarer que nous ne demanderons point pour la presse de privilèges exceptionnels; le droit commun lui suffit. Nous ne rechercherons pas si elle peut être traduite devant la cour des pairs comme complice d'un attentat à la sûreté de l'état. Peut-elle, en effet, prendre part à cet attentat? peut-elle en devenir l'agent le plus actif et le plus redoutable? Cela ne peut-être contesté sérieusement. Qu'elle suive donc le sort des coupables auxquels elle se sera associée, et dont elle aura enflammé les mauvaises passions par ses excitations puissantes! Nous en dirons autant du complot. Evidemment la presse publique, ou surtout clandestine, peut devenir le complice, le provocateur, le lien d'un complot. Si elle le fait, qu'elle en porte la peine!

Mais faut-il qu'un rapport personnel, qu'un concert immédiat ait lieu entre l'auteur de l'écrit provocateur et les auteurs du crime pour que le premier puisse être considéré comme complice? Cela n'est pas nécessaire à nos yeux, et ceux qui le soutiennent aujourd'hui, se trompent quand ils regardent cette nécessité du principe des rapports personnels comme indispensable pour arracher la presse aux dangers qu'ils craignent pour elle. Cela n'est pas vrai d'ailleurs. L'article 1^{er} de la loi du 17 mai 1819 n'exige pas ce rapport personnel; la raison ne l'exige pas davantage. N'est-il pas vrai que l'auteur d'un écrit peut provoquer à commettre un crime sans connaître celui qui doit le commettre? N'est-il pas vrai, par exemple, si un écrivain s'était écrié dans un journal : Citoyens, rendez-vous demain dans tel lieu, incendiez tel édifice, tuez tel personnage, n'est-il vrai que cet écrivain serait complice de l'homme qui sortirait de la foule pour obéir à sa provocation, quoique cet homme lui fût personnellement inconnu? N'est-il pas vrai que cet exemple s'appliquerait également à tel attentat, à tel complot? cela n'est pas douteux, et la raison en est bien simple, c'est que la relation entre la provocation et la consommation du crime, s'établit dans ce cas par l'intermédiaire de l'écrit, c'est que l'écrit est la chaîne fatale qui unit les deux phases et les deux auteurs du crime, c'est que la résolution d'agir peut être aussi bien concertée par l'intermédiaire des écrits que par les rapports des personnes. Ni la raison, ni la loi n'exigent donc nécessairement un rapport personnel entre le provocateur de l'attentat et les instrumens qui l'ont accompli.

Mais, malgré cette absence de relations personnelles, les règles de la justice ne sont nullement blessées. Elles le seraient, au contraire, de la manière la plus grave et la plus funeste, s'il suffisait d'un rapport moral, éloigné, indéterminé, entre l'écrit considéré comme provocateur et le crime ou l'attentat commis. L'intention est l'élément le plus essentiel de la culpabilité. Si l'on est responsable, aux yeux de la loi civile, des dommages que l'on a causés sans le vouloir, on n'est coupable, selon la loi pénale, que des crimes que l'on a voulu commettre. Dire que l'écrivain répond sur sa tête des conséquences les plus éloignées, des abus même les

plus excessifs que l'on peut faire de ses réflexions ou de ses doctrines, c'est dire que personne ne peut plus écrire sans compromettre au plus haut point sa responsabilité. Il n'y a pas de doctrine si sainte qui n'ait servi de cause ou de prétexte aux plus détestables crimes. Cette théorie violerait de plus le sentiment de la justice gravé dans toutes les âmes; elle fournirait à un gouvernement, qui mettrait ses intérêts passagers au dessus des intérêts éternels de la justice, l'infaillible moyen de se débarrasser des écrivains qui contrarieraient ses plans. Avec quelle facilité, par exemple, ne l'aurait-on pas rattaché tous les journaux qui blâmaient le renouveau aux désordres de Clermont, et ne les eût-on pas fait condamner comme provocateurs des tristes scènes qui avaient éclaté dans cette ville, alors même qu'ils n'auraient provoqué qu'une résistance pacifique et toute légale? Avec quelle facilité, en vertu de cette doctrine, eût-on lié ensemble, au même crime, le journal qui aurait dit : Résistez par les voies légales, et les révoltés qui auraient résisté en tuant les agents de l'administration, en massacrant les soldats, en incendiant les établissemens publics? Evidemment une doctrine qui aurait de telles conséquences ne peut qu'être fautive. Aussi a-t-elle été condamnée par tous les criminalistes de quelque valeur.

S'il est un point de doctrine certain, c'est que la provocation, pour rendre son auteur complice d'un crime, doit être spéciale, doit s'appliquer à un crime déterminé. Si des rapports directs et personnels entre le provocateur et l'instrument du crime ne sont pas nécessaires, il faut que ces rapports existent entre la provocation faite et le crime commis, comme entre la cause et l'effet. Qu'un journal écrive : associez-vous, formez tel complot, dans tel but, par tels moyens; s'il ajoute : armez-vous, soulevez-vous pour commettre tel attentat, évidemment il sera provocateur et complice, quelque inconnu que soient pour lui ceux qui répondront à son appel; mais s'il provoque une réunion innocente et que de cette réunion sorte un délit qu'il n'ait pas prévu, s'il provoque une résistance légale et qu'une résistance armée éclate, s'il conseille un délit et qu'on lui réponde par un attentat qu'il n'ait ni provoqué, ni voulu, ni prévu; évidemment il n'est complice que de ce qu'il a provoqué, évidemment il serait tout au plus coupable d'imprudence, et l'imprudence n'a jamais été punie comme le crime; évidemment, dans le cas contraire, il se trouve complice et criminel, comme on l'a dit, par hasard.

Du reste, les criminalistes (1) ont établi des principes qui repoussent péremptoirement cette doctrine. Ils ont posé, pour le cas de provocation par mandat, lorsque le mandataire se serait écarté du mandat, des règles qui s'appliquent à toutes les autres provocations (2), et notamment à celles dont nous cherchons à déterminer le caractère. Ils ont décidé que le mandant ou le provocateur n'était responsable du fait du mandataire qu'autant que par le résultat ce fait ne s'écarterait pas des instructions ou des conseils donnés par lui. Vous avez provoqué un vol simple, le mandataire accomplit un vol qualifié; vous avez provoqué la séquestration d'une personne, le mandataire la tue; vous avez provoqué des cris séditieux, on répond à votre appel par des coups de fusil. Dans tous ces cas, les criminalistes décident que le provocateur n'est point complice de ce qui a outrepassé ses instructions. Comment lui imputer un fait qu'il n'a point voulu, s'écrie M. Rossi, et que probablement il n'a pas même imaginé?... Le mal produit n'est imputable qu'à ceux qui en sont les auteurs; le mandant ne l'est pas; pour cela il fallait le vouloir.... La punition serait impopulaire, révoltante....

Tels sont donc les principes: il faut qu'il y ait une relation directe entre la provocation faite et le crime commis, il faut que le provocateur ait voulu le crime, tout le crime. Rattacher à un crime

(1) Et notamment M. Rossi, *Droit pénal*, liv. II, chap. 26, tome 3, p. 32 et suiv.
(2) *Ibid.*, p. 42.

spécial une excitation générale à mal faire, une provocation aux passions malfaisantes, un appel à un délit autre que celui qui a été commis, ce serait violer les principes fondamentaux du droit criminel, ce serait séparer le fait coupable de l'intention et de la volonté de le commettre, ce serait insulter à la loi et à la raison. Et qu'on y prenne garde! Le danger de cette doctrine ne menacerait pas seulement la presse, elle aurait une bien autre portée. Aussi n'est-il pas à craindre, selon nous, que dans un siècle éclairé comme le nôtre, à une époque où l'opinion exerce tant d'empire, une telle doctrine puisse jamais prévaloir.

S. M. le roi de Prusse va faire à la reine d'Angleterre un honneur que les puissances allemandes ont rarement accordé. Elle s'est décidée à venir de sa personne à Londres pour assister au baptême du prince de Galles. Cette visite est un véritable événement. Les Anglais paraissent y attacher une grande importance et s'appêtent à faire à leur hôte royal une réception digne de lui. Une escadre de navires de guerre sera expédiée pour le prendre, le conduire et l'escorter. Déjà, la frégate *Warspite*, de 50 canons, commandée par le capitaine lord John Hay, a été désignée pour aller chercher le représentant de la monarchie prussienne, et doit faire voile demain lundi. Elle sera suivie de la *Thalie*, de 42 canons, et du *Voyage*, de 26 canons.

Descendu sur le sol britannique, le roi de Prusse sera l'objet des plus grands honneurs. L'Angleterre le recevra d'autant mieux, qu'elle tient à faire ressortir avec éclat aux yeux de l'Europe l'acte de déférence dont elle est l'objet de la part d'un des plus puissans monarques du continent, et qu'elle compte bien en outre tirer profit de cette visite pour ses intérêts matériels. Pour elle, il y a là plus qu'une cérémonie d'étiquette à accomplir, il y a une affaire de commerce à préparer. Si la Prusse ne paie pas en définitive les frais de cette réception, c'est que l'Angleterre aura, contre son ordinaire, été bien malheureuse dans ses projets.

Ces projets ne sont déjà plus un mystère, et la presse anglaise ne fait aucune difficulté de les divulguer avant même que celui qui peut seul leur donner de la consistance ait touché le seuil des possessions britanniques. On sait avec quelle merveilleuse sagacité, quelle persévérance soutenue et quel succès, la Prusse a organisé les forces productives de l'Allemagne presque tout entière. L'union des douanes allemandes est le chef-d'œuvre de sa politique. Elle a conquis à son système de fédération économique, non seulement tous les petits états, mais encore ses grands voisins. On sait en effet que l'Autriche est sur le point d'entrer dans l'association et d'y apporter une puissance matérielle considérable. Mais là, comme partout, la consommation intérieure ne suffit plus à absorber les produits de tant d'industries réunies par un lien commun. Il est d'ailleurs certaines denrées que l'étranger peut seul fournir et en échange desquelles l'Allemagne serait bien aise de donner le superflu de sa production agricole ou manufacturée. De là, nécessité d'avoir à sa disposition une marine. Et puis, cette nécessité ne se fait pas seulement sentir dans le domaine des faits économiques. L'Allemagne, tout en reconnaissant que la puissance de son organisation continentale lui donne encore un grand poids dans la balance des intérêts européens, n'en comprend pas moins que le centre d'action pour toutes les influences tend de plus en plus à se déplacer, et que la suprématie politique sera un jour l'apanage des peuples qui domineront sur la mer. Sous l'empire de cette préoccupation, l'Allemagne cherche à se donner une force maritime. Plusieurs tentatives ont déjà été faites pour atteindre ce but. Elle s'est successivement adressée à la Hollande, aux villes libres de Brème et de Hambourg; mais, par suite de circonstances diverses qu'il est inutile de détailler ici, ces tentatives n'ont pas réussi. La Hollande et les villes libres ont fini par être exclues de l'association. A l'heure qu'il est, des négociations sont ouvertes avec le Danemark; on ignore si

FEUILLETON DE LA PRESSE.

MÉMOIRES

DEUX JEUNES MARIÉES (1).

DEUXIÈME PARTIE.

XXVII.

Louise de Macumer à Rénée de l'Estorade.

Comme Felipe réalise avec une grande générosité de Sarrafin les plans de mon père et de ma mère, en me reconnaissant ma fortune sans la recevoir, la duchesse est devenue encore meilleure femme avec moi qu'auparavant.

Tu te maries dans trois jours, ma chère petite, me dit ma mère à l'oreille, je dois donc te faire, sans pleurnicheries bourgeoises, les recommandations sérieuses que toutes les mères font à leurs filles. Tu épouses un homme que tu aimes. Ainsi je n'ai pas à te plaindre, ni à me plaindre moi-même. Je ne t'ai vue que depuis un an, si ce fut assez pour t'aimer, ce n'est pas non plus assez pour que je fonde en larmes en regrettant ta compagnie. Ton esprit a surpassé ta beauté, tu m'as flattée dans mon amour-propre de mère, et tu t'es conduite en bonne et aimable fille. Aussi me trouvas-tu toujours ton excellente mère. Tu souris?... Hélas! souvent là où la mère et la fille ont bien vécu, les deux femmes se brouillent. Je te veux heureuse. Ecoute-moi donc : L'amour que tu ressens est naturel à toutes les femmes, qui sont nées pour s'attacher à un homme; mais, hélas, ma petite, il n'y a qu'un homme dans le monde pour nous, il n'y en a pas deux! Si nous n'aimons pas celui que nous avons choisi pour mari, la faute en est à nous et à lui, quelquefois à des circonstances qui ne dépendent ni de nous ni de lui! Et néanmoins, rien ne s'oppose à ce que ce soit l'homme à qui s'adresse notre cœur qui soit l'homme aimé. La barrière qui, plus tard se trouve entre nous et lui, s'élève souvent par un défaut de persévérance mutuel. Eh bien, je te le répète, je te veux heureuse. Songe donc dès à présent que, dans les trois premiers mois de ton mariage tu pourrais devenir malheureuse si, de ton côté, tu ne te soumettais pas au mariage avec l'obéissance, la tendresse et l'esprit que tu as déployés dans tes premières relations avec Felipe. Si l'amour heureux com-

mençait pour toi par des désechantemens, par des déplaissirs, par des douleurs même, eh bien! viens me voir? N'espère pas trop du mariage, il te donnera peut-être plus de peines que de joies. Ton bonheur exige autant de culture qu'en a exigé l'amour. Enfin si, par hasard, tu perdais l'amant, tu retrouverais le père de tes enfans. Là, ma chère enfant, est toute la vie sociale. Sacrifie tout à l'homme dont le nom est le tien, dont l'honneur, dont la considération ne peuvent recevoir la moindre atteinte qui ne fasse chez toi la plus affreuse brèche. Sacrifier tout à son mari n'est pas seulement un devoir absolu pour les femmes de notre rang, mais encore le plus habile calcul. Le plus bel attribut des grands principes de morale, c'est d'être vrais et profitables de quelque côté qu'on les étudie. En voilà bien assez pour toi. Maintenant je te crois encline à la jalousie, et moi, ma chère, je suis jalouse aussi! Mais je ne te voudrais pas sottement jalouse. Ecoute, la jalousie qui se montre, ressemble à une politique qui mettrait cartes sur table. Se dire jalouse, le laisser voir, n'est-ce pas montrer son jeu? nous ne savons rien alors du jeu de l'autre. En toute chose, nous devons savoir souffrir en silence. J'aurai d'ailleurs, avec Macumer, un entretien sérieux à propos de toi, la veille de votre mariage.

J'ai pris le beau bras de ma mère et lui ai baisé la main en y mettant une larme que son accent avait attirée dans mes yeux. J'ai deviné dans cette haute morale, digne d'elle et de moi, la plus profonde sagesse, une tendresse sans bigoterie sociale, et surtout une véritable estime de mon caractère. Dans ces simples paroles, elle a mis le résumé des enseignemens que sa vie et son expérience lui ont peut-être chèrement vendus. Elle fut touchée, et me dit en me regardant : — Chère fille! tu vas faire un terrible passage! Et la plupart des femmes ignorantes ou désabusées sont capables d'imiter le comte de Westmoreland.

Nous nous mîmes à rire. Pour t'expliquer cette fine plaisanterie, je dois te dire qu'à table, la veille, une princesse russe nous avait raconté qu'en sa qualité de ministre anglais, le comte de Westmoreland était si instruit, qu'ayant énormément souffert du mal-de-mer, pendant le passage de la Manche, et voulant aller en Italie, il tourna bride et revint quand on lui parla du passage des Alpes!

— J'ai assez de passages comme cela! dit-il.
Tu comprends, Rénée, que ta sombre philosophie et la morale de ma mère étaient de nature à réveiller les craintes qui nous agitaient à Blois. Plus le mariage approchait, plus j'amassais en moi de force, de volonté, de sentimens pour résister au terrible passage de l'état de jeune fille à l'état de femme. Toutes nos conversations me revenaient, je relisais tes lettres et j'y découvrais je ne sais quelle mélancolie cachée. Ces appréhensions ont eu le mérite de me rendre la fiancée vulgaire des gravures et du public. Aussi le monde m'a-t-il trouvée charmante et très convenable le jour de la signature du contrat.

Ce matin, à la mairie, où nous avons été sans cérémonie, il n'y a eu que les témoins. Je te finis ce bout de lettre pendant que l'on apprête ma toilette pour le dîner. Nous serons mariés à l'église de Sainte-Valère, ce soir à minuit, après une brillante soirée. J'avoue que mes craintes me donnent un air de victime qui me vaudrait des admirations auxquelles je ne comprends rien. Je suis ravie de voir mon pauvre Felipe tout aussi jeune fille que moi. Le monde le blesse. Il est comme une chauve-souris dans une boutique de cristaux.

Il n'aurait voulu personne, tant il est honteux et timide. En venant signer notre contrat, l'ambassadeur de Sardaigne m'a prise à part pour me donner un collier de perles attachées par six magnifiques diamans. C'est le présent de ma belle-sœur la duchesse de Soria. Ce collier est accompagné d'un bracelet de saphirs sous lequel est écrit :

Je t'aime sans te connaître!

MARIE HÉBÉDIA.

Deux lettres charmantes enveloppaient ces présens; mais je n'ai pas voulu les accepter sans savoir si Felipe me le permettait. Car, lui si-je dit, je ne voudrais vous rien voir qui ne vint de moi. Il m'a baisé la main tout attendri.

— Portez-les, à cause de la devise, et de ces tendresses qui sont si cères, m'a-t-il répondu.

Samedi soir.

Voici donc, ma pauvre Rénée, les dernières lignes de la jeune fille. Après la messe de minuit, nous partirons pour une terre que Felipe a, par une délicate attention, achetée en Nivernais, sur la route de Fivesnoie.

Je me nomme déjà Louise de Macumer; mais je quitte Paris dans quelques heures en Louise de Chaulieu. De quelque façon que je me nomme, il n'y aura jamais pour toi que

LOUISE.

XXVIII.

Louise de Macumer à Rénée de l'Estorade.

Je ne t'ai plus rien écrit, chère, depuis le mariage de la mairie, et voici bientôt trois mois! Quant à toi, pas un mot! cela est horrible, madame.

Eh bien, nous sommes donc partis en poste pour le château de Chanteplours, la terre achetée par Macumer en Nivernais, sur les bords de la Loire, à soixante lieues de Paris. Nos gens, moins ma femme de chambre, y étaient déjà, nous attendaient, et nous y sommes arrivés avec une excessive rapidité, le lendemain soir. A sept heures et demie, après avoir causé comme je causais avec toi à Blois, admirant cette Loire que nous y

Voir la Presse du 26 novembre au 6 décembre.

elles aboutiront plus heureusement. Toujours est-il que l'Angleterre aspire à fournir elle-même une marine à l'union allemande. Elle y aspire par deux raisons : d'abord, parce qu'elle espère trouver dans ces relations nouvelles les moyens de développement que ne lui fournissent plus ses relations présentes avec ses propres colonies ou avec les pays étrangers; ensuite, parce qu'elle sera sûre que, tandis qu'elle occupera la place, aucune autre marine ne prendra d'extension au service de l'association prussienne.

Or, c'est là la préoccupation constante de la politique anglaise : détruire ou subordonner à son autorité les marines existantes, empêcher la création de marines nouvelles, telle est la règle suprême de ses combinaisons diplomatiques. C'est dans cet esprit qu'elle a pris parti contre la Turquie lors du soulèvement de la Grèce. C'est dans cet esprit qu'elle conspire aujourd'hui avec la Turquie contre la Grèce, qui paraît vouloir tirer parti de son admirable position dans la Méditerranée; c'est dans cet esprit qu'elle a si ardemment favorisé la séparation de la Belgique et de la Hollande, car cette séparation devait être pour cette dernière puissance une source permanente de faiblesse et d'embarras intérieurs qui ne lui permettrait plus de songer à faire revivre sa grandeur maritime d'il y a deux siècles. C'est dans cet esprit qu'elle a combattu dans ces derniers temps les prétentions de Mehemet-Ali, le seul homme qui pût redonner à l'empire ottoman ce que la journée de Navarin lui avait ôté. C'est dans cet esprit enfin, nous le craignons fort, qu'elle vient de provoquer cette ligue où figure la France, et qui lui donne un droit d'inspection, c'est-à-dire de vexation, sur toutes les marines marchandes du monde. Comment se faire illusion à cet égard, quand on a vu le *Times*, l'organe le plus sérieux et le plus considérable des intérêts anglais, déclarer ouvertement, le jour même de la signature de la convention entre la Grande-Bretagne, la France, la Russie, la Prusse et l'Autriche, que cette convention serait désormais une arme pour faire la loi à toutes les puissances de second ordre qui n'y ont pas encore adhéré, c'est-à-dire à la Hollande, au Danemark, à l'Espagne, aux États-Unis, au Brésil et au Portugal?

Ce qu'on se propose de demander au roi de Prusse, pendant son séjour à Londres, c'est un nouveau moyen d'assurer cette domination menaçante de l'Angleterre sur l'Océan. Nous ne savons jusqu'à quel point cette tentative réussira. Une seule chose est certaine, c'est que déjà on n'épargne rien de l'autre côté du détroit pour agir fortement sur l'esprit du chef véritable de la grande association allemande. Nous avons besoin d'être convaincus, comme nous le sommes, de la haute sagesse du monarque prussien pour espérer encore qu'il ne sera pas dupe des démonstrations dont il va être l'objet.

MM. les députés se sont réunis aujourd'hui à une heure en séance préparatoire pour constituer le bureau provisoire, et tirer au sort la grande députation qui doit avoir l'honneur d'aller au devant du Roi, demain, à l'occasion de l'ouverture de la session des Chambres.

Le bureau provisoire a été ainsi composé :

Président : M. Sapey, doyen d'âge.

Secrétaires : MM. Guilhem, de Sahune, de Gombarel de Leyval, de Saint-Albin.

La grande députation se composera, avec le bureau provisoire, de MM. le marquis de Larocheffoucault, de Lamartine, le marquis de Dalmatie, Quinette, Chambolle, l'amiral Lalande, Albert, Heurtault-du-Metz, D'Hubert, Basse, Lacrosse, Tavernier Lafressange, Molin, Taiabot, de l'Espée, Girod (de l'Ain), Tourret, Mauguin et Taschereau.

On lit, aujourd'hui, dans la *Revue de Paris* :

« Nous vivons dans une époque et sous une forme de gouvernement où les individualités, si brillantes qu'elles soient, n'acquiescent une valeur réelle qu'en devenant l'expression d'une pensée collective et l'instrument d'un intérêt général. Le nom de M. de Lamartine représente isolément une célébrité fort éclatante, mais cela ne suffirait pas pour appeler sur celui qui la porte les suffrages d'une partie de la chambre, quand la chambre élira son président. Le nom de M. de Lamartine est devenu aujourd'hui un nom politique, parce qu'il est l'expression la plus notable des tendances progressives des conservateurs éclairés, parce qu'il pourrait être un point de jonction entre le centre droit et le centre gauche, et comme le noble et pur symbole d'une politique conciliatrice, d'une politique renouvelée. S'il était dans le parti conservateur quelques personnes disposées à prendre l'alarme, en voyant un des leurs devenir l'objet des sympathies de leurs adversaires, nous trouverions dans cette appréhension une singulière méconnaissance des conditions auxquelles sont attachés la force et l'avenir d'un parti ! Comment, vous avez parmi vous un homme dont les

opinions sont prononcées sans être blessantes, un homme donnant à sa pensée une vivacité chaleureuse sans être irritante, et qui doit à la loyauté de son caractère à l'étendue de ses idées, à la distinction de son talent, à l'inappréciable avantage d'attirer et de rapprocher les esprits, et vous vous plaindriez des conquêtes que son nom peut faire dans un autre parti que le vôtre? Peu s'en faudrait qu'il ne vous devint suspect, parce que d'autres rendent justice aux qualités qui l'ont placé si haut parmi vous! Il y aurait dans cette manière de penser et de sentir trop d'ingratitude et d'intelligence. Quelques conservateurs verraient-ils avec chagrin que ceux qui jusqu'à présent ont été leurs adversaires semblent vouloir attirer à eux M. de Lamartine en lui donnant leurs suffrages? Nous ignorons si ce calcul, fort naturel au reste, dans les mouvements et les évolutions des partis, a été fait par quelque fraction de la chambre; mais dans tous les cas, c'est une raison de plus pour le parti conservateur de réunir ses suffrages sur l'honorable député de Mâcon. Ne serait-ce pas un étrange spectacle de voir M. de Lamartine l'objet des témoignages de sympathie et d'estime de ceux qu'il a pu rencontrer comme adversaires dans l'arène politique, tandis que ceux dont il a soutenu la cause, et à la tête desquels il a si souvent combattu, n'auraient pour lui ni zèle, ni reconnaissance, ni suffrages? Dans les mouvements politiques, la voie la plus droite est la plus sûre. La candidature de M. de Lamartine au fauteuil de la présidence est pour le parti conservateur un fait normal, légitime, nécessaire, elle réunit toutes les convenances et tous les avantages. Hors de là il n'y aurait qu'inconséquence dans les idées, graves inconvénients pour l'avenir, et nous sommes convaincus que le parti conservateur ne tombera pas dans une pareille faute.

« Nous disons qu'il serait fâcheux pour la chambre qu'elle perdît l'occasion qui s'offre si heureusement à elle de faire un acte d'individualité politique qui n'a rien de menaçant pour personne. Élever un symbole conciliateur n'est pas déclarer la guerre, apparemment. La chambre qui aurait nommé président M. de Lamartine, aurait-elle abdiqué son impartialité? Ne saurait-elle plus être juge équitable dans les grands débats qui vont s'ouvrir entre le ministère et l'opposition? Elle n'aurait engagé en rien son opinion sur les choses et les hommes, elle n'aurait en rien aliéné sa liberté; seulement elle aurait, par un acte éclatant, témoigné qu'elle entend travailler à réunir les esprits, qu'elle se préoccupe non seulement des six mois qui lui restent, mais de l'avenir du pays, et de la place que lui assignera l'opinion dans l'histoire contemporaine. »

Nous recevons la lettre suivante de M. de Tocqueville :

« Monsieur, on me fait dire dans la *Presse* et dans le *Courrier Français* que je considère la fabrication du sucre de betterave comme nuisible à l'agriculture.

« Cette pensée n'a jamais été la mienne. J'ai dit que la fabrication indigène ne me paraissait pas devoir exercer sur l'industrie agricole toute l'influence qu'on s'en était promise :

1° Parce qu'elle n'est pas appelée à se répandre sur les différentes parties du sol; la superficie de la France étant de 52,000,000 d'hectares, et sa consommation totale en sucre de betterave ne pouvant occuper que 200,000 hectares, en supposant même la suppression complète du sucre colonial;

2° Parce que, dans la plupart des grandes exploitations où cette fabrication s'est concentrée, la culture de la betterave ne se lie pas à un assolement alternatif; mais qu'elle se continue dix années de suite et plus sur le même sol; or, on sait que c'est la succession des cultures qu'il importe de faire connaître et de populariser en France.

« Sous d'autres rapports, comme celui de l'éducation du bétail, par exemple, nul doute que la fabrication du sucre de betterave ne puisse rendre des services réels à l'agriculture.

« Quant aux colonies, je crois fermement, comme vous le dites, à la nécessité de leur conservation; et j'y crois :

« Dans l'intérêt de notre marine marchande, dans l'intérêt de notre marine de guerre. Nous devons nous efforcer d'accroître la première, parce que le monde gravite visiblement vers le commerce maritime. Et nous devons fortifier la seconde, parce qu'on ne fait ce commerce qu'à l'abri du canon.

« Toutes les grandes querelles entre les peuples me paraissent devoir désormais se trancher sur les mers, destinées à devenir le champ de bataille universel des nations.

« Voilà pourquoi je veux que nous conservions nos colonies.

« J'ai l'honneur d'être, etc.

LE DUC DE TOCQUEVILLE,
Membre du Conseil général d'Agriculture.

AU RÉDACTEUR.

Nantes, 23 décembre.

Monsieur, dans vos numéros des 28 août, 21, 22 et 24 novembre derniers, vous avez si bien traité la question du droit de visite, résultant des conventions arrêtées entre la France et l'Angleterre, pour la répression de la traite des noirs, que je crois devoir vous informer d'un fait qui vient justifier vos prévisions sur les inconvénients que l'abus de ce droit devait entraîner pour le commerce français.

Je vous transmets donc ci-joint les renseignements qui me parviennent sur la saisie du navire le *Marabout*, capitaine Dejoie, à sa sortie de Bahia (Brésil) pour aller à la côte occidentale d'Afrique prendre un chargement d'huile de palme.

Agréez, etc.

Le brick le *Marabout*, capitaine Dejoie, fait depuis près de trois ans la navigation de la côte occidentale d'Afrique; il appartient à une maison de Nan-

tes qui, depuis dix ans, a toujours eu un ou plusieurs navires employés au commerce de l'échange, ou de traite le long de cette côte, et qui a introduit les plus importants chargements d'huile de palme qui soient venus en France.

Le *Marabout* après avoir fait plusieurs voyages de la côte d'Afrique à Bahia, et vice versa, vint dans ce dernier port avec un chargement d'huile de palme et d'ivoire, que le capitaine expédia au Havre par le navire l'*Egide*. En septembre, il prit pour compte de l'armement des tables, tabacs et autres marchandises, quelques objets à fret, et onze passagers, pour retourner à la côte d'Afrique. Le capitaine Dejoie embarqua avec une autorisation spéciale du consul français à Bahia 72 planches de sapin pour l'embarquement de ses passagers, et pour mettre ses marchandises sèches, la chambre de l'arrière de son navire étant excessivement exigüe, et mit à la voile le 26.

Le 27, il fut visité par la corvette anglaise la *Rose*, commandant P. Christi, et la saisie eut lieu immédiatement, sous le prétexte que le navire se trouvait nanti d'objets (les 72 planches, bien que chargés avec l'autorisation du consul français) spécifiés par l'article 6 des conventions arrêtées entre la France et l'Angleterre, le 22 mars 1833, pour la répression de la traite des noirs. Le commandant anglais fit passer à bord de la corvette tout l'équipage du *Marabout*, sauf le capitaine, le cuisinier et le mousse, jeta à bord du navire capturé un officier et huit ou neuf matelots anglais, et le dirigea sur Cayenne, où il est arrivé le 18 octobre, pour y être soumis à la juridiction française.

Le 11 octobre la corvette anglaise rentra à Bahia, et à la date du 14 les matelots français étaient encore détenus à son bord, quoique d'après le traité le commandant eût dû les faire conduire à Cayenne.

Cette inconcevable saisie ruine l'opération du *Marabout*, qui allait prendre à la côte d'Afrique un chargement de 200,000 kilos d'huile de palme, de l'ivoire, de la cire, etc., dont une partie avait été payée à l'avance à la côte d'Afrique. L'entier chargement d'huile de palme avait été vendu à livrer, par acte authentique du 6 juillet dernier, à une maison de Nantes qui en avait revendu une partie.

Telle est la partie historique de cette affaire.

Je dois ajouter que depuis dix ans, il n'est venu à la connaissance de qui que ce soit que le trafic de la traite des noirs ait été fait par des navires français. Quant aux opérations du *Marabout*, j'affirme sur l'honneur qu'elles n'ont jamais rien présenté d'illégal. Les attestations les plus respectables de ce fait ont été adressées de suite de Bahia à Cayenne. A la côte d'Afrique, ce navire a souvent été visité par les nombreux et inévitables croiseurs anglais, qui n'ont jamais eu le moindre prétexte pour l'empêcher de continuer son commerce de traite.

La saisie du *Marabout* est la démonstration la plus palpable de la jalousie des Anglais à l'égard de nos relations avec la côte occidentale d'Afrique. Ces relations s'accroissent d'une manière remarquable, et reçoivent depuis quelques années les encouragements du gouvernement. Le *Marabout* a été l'un des premiers navires qui ait suivi cette navigation, et c'est sur lui que s'est exercé le mauvais vouloir des croiseurs anglais, qui ne manquent point l'occasion d'user amplement du droit de visite, tout vexant qu'il soit, et bien qu'ils aient acquis la certitude que les bâtiments français ne se livrent point à la traite des noirs.

Aujourd'hui l'inviolabilité du pavillon français n'existe plus, et un navire de Nantes qui se trouvait à Bahia lors de la capture du *Marabout*, et qui fait les mêmes voyages, était sans destination parce que le capitaine ne trouvait plus à charger pour la côte d'Afrique.

Le honteux traité du 30 novembre 1831, et les conventions plus honteuses encore du 22 mars 1833, contiennent des stipulations qui ouvrent le champ aux violations les plus manifestes du droit des gens. Plusieurs de nos navires ont reçu des insultes graves; la saisie du *Marabout* est plutôt un fait de piraterie qu'un acte légal autorisé par un traité entre deux puissances qui marchent à la tête de la civilisation européenne.

Néanmoins, quelque élastique que puisse être l'interprétation des conventions du 22 mars 1833, il est impossible de ne pas voir dans la saisie du *Marabout* une illégalité qui la vicie radicalement, et n'en fait plus qu'une action de force brutale. L'autorisation du consul français, représentant notre gouvernement à Bahia, en indiquant l'usage licite des 72 planches, légitimait évidemment la présence à bord du navire d'objets spécifiés par l'article 6, d'après l'esprit et la lettre du dit article, qui prévoit le cas où un navire trouvé muni d'objets spécifiés ne pourra être présumé faire la traite, si le capitaine est porteur de certificats des autorités compétentes du lieu de départ, attestant que l'armateur a donné la garantie morale suffisante pour que lesdits objets soient employés à un commerce licite. Ainsi donc, il n'y avait pas pour le commandant anglais de motif de suspicion.

Dès lors l'armateur n'est-il pas fondé à demander des dommages-intérêts pour le préjudice immense que lui cause cet acte arbitraire, cette violation du droit des gens, qui non-seulement l'atteint dans ses intérêts pécuniaires, mais le livre aux tribunaux sous les préventions les plus odieuses, et dont la preuve acquise entraînerait les sévères les plus infamantes qu'infligent nos codes?

L'affront fait au pavillon français par le commandant de la *Rose* exige une réparation éclatante; mais la nécessité de revenir souvent à exiger de ces réparations est-elle sans danger?

La révision des conventions est prévue par l'article 2; espérons que le gouvernement français, maintenant que le but qu'il désirait (la cessation de la traite) a été atteint, usera de cette faculté pour rejeter du traité et des conventions tout ce qu'il y a de blessant et de vexatoire pour l'honneur de notre pavillon, et de préjudiciable aux intérêts de notre commerce.

Actes Officiels.

INTÉRIEUR. — M. Roland Puizet d'Ivoy est nommé sous-préfet de l'arrondissement de Saint-Girons.

— Par ordonnances en date des 15 et 17 décembre courant : un commissariat de police est créé dans la ville de Beaugency; un troisième commissariat est créé dans la ville de Nancy.

admiration, nous entrons dans la longue et belle avenue de tilleuls, d'acacias, de sycamores et de mélèzes qui mène à Chantépleurs. A huit heures, nous dînons, à dix heures nous étions dans une charmante chambre gothique embellie de toutes les inventions du luxe moderne. Mon Felipe, que tout le monde trouve laid, m'a semblé bien beau, beau de bon, de grâce, de tendresse, d'exquises délicatesses.

Hélas! mon cher ange aimé, si je suis restée quelques mois sans l'écrire, tu devines pourquoi. Je suis forcée de me rappeler l'étrange passé de la jeune fille pour m'expliquer la femme. Rénée, je te comprends aujourd'hui. Ce n'est ni à une amie intime, ni à sa mère, ni peut-être à soi-même, qu'une jeune mariée heureuse peut parler de son heureux mariage. Nous devons laisser ce souvenir dans notre âme comme un sentiment de plus qui nous appartient en propre et pour lequel il n'y a pas de nom. Comment! on a nommé un devoir les irrésistibles entraînements du cœur? Et pourquoi? Quelle horrible puissance a donc imaginé de nous obliger à fouler les délicatesses du goût, en convertissant le bonheur en devoir? Comment peut-on devoir ces fleurs de l'âme, ces roses de la vie, ces poèmes de la sensibilité exaltée à un être qu'on n'aimerait pas?

O! ma sublime Rénée, je te trouve bien grande, maintenant! Je plie le genou devant toi, je m'étonne de ta profondeur et de ta perspicacité. Oui, la femme qui ne fait pas, comme moi, quelque mariage d'amour, doit se jeter dans la maternité comme une âme à qui la terre manque se jette dans le ciel.

De tout ce que tu m'as écrit, il ressort un principe cruel : il n'y a que les hommes supérieurs qui sachent aimer. Je sais aujourd'hui pourquoi. L'homme obéit à deux principes. Il se rencontre en lui le besoin et le sentiment. Les êtres inférieurs ou faibles prennent le besoin pour le sentiment; tandis que les êtres supérieurs couvrent le besoin sous les admirables effets du sentiment : le sentiment leur communique par sa violence une excessive réserve. Evidemment la sensibilité se trouve en raison de la puissance des organisations intérieures, et l'homme de génie est alors le seul qui se rapproche de nos délicatesses.

Telle est, chère âme, la philosophie des trois premiers mois de mon mariage. Felipe est un ange. Je puis penser tout haut avec lui. Sans figure de rhétorique, il est un autre moi. Sa grandeur est inexplicable : il s'attache plus étroitement par le bonheur; il y découvre de nouvelles raisons d'aimer. Je suis pour lui son âme. Je le vois : des années de mariage, loin d'altérer sa passion, augmentent sa confiance, développeront de nouvelles sensibilités, et fortifieront notre union. Quel heureux désir! Mon âme est ainsi faite que les délices de cette double vie laissent en moi de fortes lueurs; elles me pénètrent et demeurent en mon âme : l'intervalle qui les sépare est comme la petite nuit des grands jours. Le soleil qui a doré les cimes à son coucher

le retrouve presque chaudes à son lever. Par quel heureux hasard en a-t-il été pour moi sur-le-champ ainsi? Ma mère avait éveillé chez moi mille craintes, et ses prévisions, qui m'ont semblé pleines de jalousie, quoique sans la moindre petitesse bourgeoise, ont été trompées par l'événement, car tes craintes et les siennes, les miennes, tout s'est dissipé! Nous sommes restés à Chantépleurs deux mois et demi, comme deux amoureux dont l'un a enlevé l'autre, et qui ont fui des parents courroucés. Les roses du bonheur ont couronné notre amour, elles fleurissent notre vie à deux.

Par un retour subit sur moi-même, un matin où j'étais plus pleinement heureuse, j'ai songé à ma Rénée et à son mariage de convenance, et j'ai deviné la vie. O mon ange! pourquoi parlons-nous une langue différente? Ton mariage purement social, et mon mariage qui n'est qu'un amour heureux sont deux mondes qui ne peuvent pas plus se comprendre que le fini ne peut comprendre l'infini. Tu restes sur la terre, je suis dans le ciel! Tu es dans la sphère humaine, et je suis dans la sphère divine. Je suis si haut que s'il y avait une chute, je serais brisée en mille miettes.

Nous sommes à Paris, depuis dix jours, dans un charmant hôtel, rue du Bac, arrangé par l'architecte que Felipe avait chargé d'arranger Chantépleurs. Je viens d'entendre, l'âme épanouie par les plaisirs d'un heureux mariage, la céleste musique de Rossini, que j'avais entendue l'âme inquiète, tourmentée à mon insu par les curiosités de l'amour. On m'a trouvée généralement embellie, et je suis comme un enfant, en m'entendant appeler madame!

(La suite à demain.)

DE BALZAC.

HISTOIRE DE FRANCE, PAR THÉODOSE BURETTE.

2 vol. grand in-8°, ornés de 600 vignettes, par Jules David.

L'étude de l'histoire de France est à coup sûr l'une des plus intéressantes et des plus curieuses; malheureusement elle est peu étudiée et peu comprise par le vulgaire. Pendant que des esprits d'élite fouillent chaque jour les origines, historiques de la nation, répandent une vive lumière sur les premières races, si mal connues et si étrangement défigurées, la foule passe indifférente, tout éprise des keepsakes et des albums, et se souciant très médiocrement des plus laborieuses investigations. C'est cette indifférence du public que M. Théodore Burette a voulu combattre en publiant un livre plein d'une substantielle érudition, en même temps qu'attrayant par la forme, et d'un luxe d'illustration tout à fait merveilleux. Sans s'apercevoir sur cette redoutable époque mérovingienne, jetée comme des chevaux de frise aux avant-postes de notre histoire, et sans glisser aussi trop légèrement, il a su donner à son récit une couleur et une rapidité remarquables; c'était un écueil à éviter.

Beaucoup de gens ont vécu de nos jours sur les Mérovingiens, et les hypothèses modernes fourniraient, sans grand peine, un merveilleux roman. M.

Burette a dédaigné la tâche également facile des réfuteurs ou des compilateurs; guerres, conquêtes, révolutions intérieures, tout est expliqué de la manière la plus indépendante et la plus nette. Les grandes figures de Frédégonde et de Brunehaut se détachent d'une manière sculpturale; Dagobert, nous apparaît comme un petit Salomon, tout éblouissant des pierreries de Saint-Eloi, et ne mettant rien à l'envers, comme un homme bien appris qu'il est; ah! tant beaucoup les femmes et en usant d'une façon toute payenne. La famille des Pépin est bien amenée sur la scène, sans discussions de race à perte de vue. M. Burette prend à tâche de raconter les faits et d'en donner le pourquoi par le fait même. Il nous réconcilie avec cette époque, qui pour nous jusqu'ici était passée à l'état de mythe ou de chronique indigeste. On aime cette épigraphe du premier roi Carolingien : « *Ci-gît Pépin, père de Charlemagne*. Cinq mots sur une pierre; la postérité fait le reste! Est-ce qu'on n'aurait pas pu trouver quelque chose de semblable à propos de Napoléon, pour couper court à tous les projets qui font si peu d'honneur à l'histoire monumentale et architecturale en France? L'usurpation est reconnue, consacrée par le pape, ce qui était fort commode alors, ce qui nous manque peut-être aujourd'hui, où l'on traduit en sens divers le fameux *vox populi, vox Dei*.

Charlemagne s'impose comme un géant, et l'empire romain semble revenu. Louis-le-Débonnaire explique cette grandeur impossible, et il lui faut attendre le plaidoyer ingénieux et éloquent de notre historien, pour se dégager de l'épithète qui flétrit son nom, et reprendre le rang que d'échos en échos la critique lui avait refusé. Et ce n'est pas là du paradoxe. M. Burette n'a ni haine ni amour; il ne procède pas par théories scientifiques, ne reconnaît pas d'école; il raconte et prouve, voilà tout. Que ce soit saint Louis, Louis XI, Henri IV, Louis XIV, peu lui importe. Il n'est pas même flateur du peuple et de la gloire nationale, écueil bien difficile contre lequel ont échoué les plus impartiaux. Aussi nous craignons fort qu'on ne lui reproche sa tiédeur, et que dans un temps donné il ne lui soit impossible d'obtenir un certificat de civisme. Bon Dieu! que le patriotisme et le sentiment sont donc choses dangereuses en pareille matière.

Voyez ce qui restera comme historien de M. de Châteaubriant avec son amour quand même pour le lys hyperbolique? Voyez ce qui reste de ces ordres du jour à propos de nos victoires, de notre laurier éternel? L'historien n'est pas d'un pays, il est de tous, et jamais après la bataille il ne doit crier : *Voix victoris!* Ce calme, cette froideur, si vous aimez mieux, M. Burette les conserve même en 93. Sa main ne tremble pas; il a hâte seulement d'enregistrer les actes de cette horrible époque; il les fait ressortir d'une manière vive et pressée; point de satire, point de plainte, point d'oraisons funèbres, mais une critique amère, par le simple récit. C'est toujours le même système; avec Napoléon il n'enfonce pas sa voix; il ne prend pas une plume de l'aigle impériale; il écrit de la même encre, et quand le grand homme est tombé, il va vite et bien jusqu'à nos jours, s'abstenant des personnalités qui font de l'historien un censeur de carrefour, ou plutôt un acteur mécontent qui donne des billets de faveur pour siffler ses chefs d'emploi.

GABRIEL MONTIGNY.

GUERRE. — Une ordonnance du roi du 25 décembre, qui modifie celle du 18 mars 1841, portant nouvelle organisation des dépôts de recrutement et de réserve, porte ce qui suit :

Art. 1. Les officiers supérieurs et les capitaines employés au service du recrutement pourront être choisis dans l'arme de la cavalerie comme dans celle de l'infanterie.

Art. 2. Les officiers supérieurs d'infanterie et ceux de cavalerie employés au service du recrutement, résideront d'appartenir aux cadres constitutifs de leurs armes; ils compléteront dans ces armes comme officiers en mission.

Par décision royale du 21 décembre, M. le maréchal-de-camp Bougenel est nommé au commandement de la brigade de cavalerie à Versailles, en remplacement de M. le marquis de Saint-Simon, nommé lieutenant-général.

Par décision royale du même jour, M. le maréchal-de-camp Guingret est nommé au commandement d'une brigade d'infanterie à Paris, en remplacement de M. le comte Du Rocher, nommé lieutenant-général.

Les militaires malades de l'armée d'Afrique qui, après avoir été évacués d'un hôpital de l'Algérie sur un hôpital de France, obtiennent dans ce dernier établissement un congé de convalescence, ont droit à l'indemnité de route attribuée au grade, tant pour se rendre dans leurs foyers que pour retourner au corps, par assimilation aux droits établis par la décision du 31 mai 1840, en faveur des militaires qui rentrent en France porteurs de congés de convalescence délivrés en Algérie.

FINANCES. — La houille continuera d'être imposée sur le canal d'Arles à Bouc, au droit de navigation, à raison de 16 centimes par tonneau de 1,000 kilogrammes et par distance d'un myriamètre. Ce tarif recevra son application jusqu'au 1er janvier 1846.

Nouvelles et faits divers.

Paris. — Les trois conseils de l'agriculture, du commerce et des manufactures se sont réunis, aujourd'hui dimanche, à deux heures, pour continuer la discussion ouverte sur la question des sucres.

MM. les membres des conseils généraux de l'agriculture, des manufactures et du commerce sont prévenus que la troisième séance générale des trois conseils aura lieu, le lundi 27 décembre, à trois heures précises au ministère de l'agriculture et du commerce. La réunion particulière du conseil général d'agriculture, annoncée pour le même jour à 10 heures du matin, est ajournée.

C'est dans une voiture cellulaire que Petit, Jarrassé, Dufour, Boggio, Mallet et Lannois sont partis pour la prison du Mont-Saint-Michel. Dupoty et Bazin sont partis pour Doullens dans une chaise de poste, accompagnés de gendarmes.

L'Académie française a procédé, le 24, au renouvellement de son bureau. M. le baron de Barante a été nommé directeur, et M. le comte Philippe de Ségur chancelier, pour le premier trimestre de 1842.

L'Académie des sciences tiendra, mardi prochain, 28 décembre, à une heure très précisée, sa séance publique, dans laquelle, après la proclamation des prix décernés et l'annonce des sujets de prix proposés, M. Arago, secrétaire perpétuel, lira la biographie de Condorcet.

Depuis le recensement de 1836, la population de Paris est augmentée de 60,646 individus; celle de la banlieue, de 40,931. Total : 101,577.

Trois ou quatre de nos premiers graveurs ont sollicité de M. Paul Delarochette la faveur de graver les magnifiques peintures de l'Hémicycle de l'Ecole des Beaux-Arts. Mais cet artiste leur a répondu, tout en les remerciant de leur bonne volonté et de leur dévouement, qu'il était décidé à attendre quelque temps. On croit généralement qu'il a l'intention, au commencement du printemps, de corriger quelques parties de cet immense travail.

La distribution des prix du grand concours annuel de 1841 de l'Ecole royale gratuite pour le dessin, les mathématiques, les constructions, la sculpture d'ornemens, etc., a eu lieu aujourd'hui dimanche, à la salle des concerts du Conservatoire de musique, sous la présidence de M. de Rambuteau, préfet de la Seine, en présence d'une nombreuse assemblée parmi laquelle on remarquait tous les professeurs de l'Ecole et les principaux membres du conseil municipal. M. de Rambuteau a ouvert la séance par un discours sur la direction des études à l'Ecole gratuite de dessin et de mathématiques; ensuite M. Herr, professeur de mathématiques, a fait l'appel nominal des lauréats, qui sont venus tour à tour, et aux acclamations générales, recevoir le prix de leurs travaux.

La société phrénologique de Paris vient de procéder au renouvellement de son bureau pour l'année 1842. Ont été nommés : président, M. Bonillaud, professeur à la Faculté de médecine; vice-présidents, MM. Casimir Broussais, professeur agrégé à la Faculté de médecine, et le docteur Danneoy; secrétaire-général, le docteur Marchal; les docteurs Lecoulteux, trésorier; Bourjot de Saint-Bilaire et Poyer, secrétaires des procès-verbaux; Dumoutier, archiviste-conservateur. Comité des fonds : MM. Sortin, Cazier et de Gama-Machado.

M. Pelouze a communiqué, à l'Académie des sciences, un grand nombre d'observations importantes très propres à éclaircir l'histoire des combinaisons du plomb. M. Pelouze donne de nombreux détails sur la préparation et les propriétés de l'oxalate de plomb et du nitrate de plomb bi-basique monoglydraté. En soumettant, par une méthode qui lui est propre, l'oxalate de plomb à l'action graduée de la chaleur, il a obtenu à l'état de pureté le produit que M. Dulong a découvert, et que l'on hésitait encore à considérer comme un sous-oxide de plomb. En mettant l'existence de cet oxide à l'épreuve de toute contestation, M. Pelouze explique en même temps la diversité d'opinions qui s'est manifestée à cet égard.

Enfin M. Pelouze donne la théorie rationnelle de la fabrication de la céruse, en y rattachant tous les procédés divers employés en France, en Hollande et en Angleterre. Tout le monde connaît le procédé français qui consiste à faire passer de l'acide carbonique dans une dissolution d'acétate de plomb tribasique. Ce dernier cède à l'acide carbonique les deux tiers de sa base, et, devenu ainsi neutre, il peut servir de nouveau après avoir été combiné directement avec l'oxide de plomb. On conçoit qu'une quantité considérable de céruse puisse être ainsi produite par une proportion comparativement très-petite d'acide acétique. Une modification a été apportée, en Angleterre, au procédé de M. Thenard, qui a été transformé en un procédé par la voie sèche.

L'auteur fait voir, par des analyses rigoureuses et des expériences directes, que l'acide acétique qui doit intervenir dans la préparation de la céruse n'y agit jamais que par sa présence sans fournir aucun de ses principes constitutifs. Le rôle que joue cet acide consiste à se porter en petite partie sur la masse entière de l'oxide de plomb pour constituer un acétate basique qui se détruit et se reforme sans cesse pour livrer à l'acide carbonique affluant des quantités nouvelles de l'oxide métallique. Aussi, la condition essentielle de l'action de l'acide acétique, c'est la propriété de former, avec l'oxide de plomb un sous-sel décomposable par l'acide carbonique.

La société séricicole, fondée pour la propagation et l'amélioration de l'industrie de la soie en France, vient de tenir sa cinquième séance annuelle, sous la présidence de M. le vicomte Héricart de Thury. Le secrétaire, M. Frédéric de Boullenois, a présenté le compte-rendu de l'année.

Les progrès scientifiques de Lyon a reconnu solennellement que les méthodes de la nouvelle école séricicole étaient acquises définitivement à l'industrie, et aux termes des questions du programme, que leur application intelligente était le meilleur moyen d'augmenter en France la production des soies. Un pareil succès, fait observer M. de Boullenois, devant une assemblée si illustre, et dans la ville que l'on peut appeler la capitale de la soie, doit avoir une immense portée; c'est en même temps un puissant encouragement donné aux efforts et aux travaux de la société séricicole, qui s'est consacrée tout entière à la propagation des nouvelles méthodes.

M. de Boullenois termine en payant un juste tribut de regrets à l'un des membres de la société, M. Victor Audouin, enlevé si prématurément, et dont le nom tient une place si distinguée dans la science. Voici en quels termes il s'est exprimé :

Les travaux de M. Audouin étaient immenses; ils embrassaient toutes les parties de l'entomologie, et ce qui les distinguait particulièrement, c'était leur application immédiate à l'industrie; M. Audouin a éclairé une foule d'importantes questions obscures jusqu' alors. La pyrale qui ravage la vigne, les charançons et l'aluette qui rongent nos blés; les familles d'insectes qui détruisent nos forêts, ou qui attaquent les bois de nos vaisseaux et les charpentes des édifices, ont été l'objet de ses études persévérantes et approfondies. En constatant comment ces animaux dévastateurs se propagent et se reproduisent, en saisissant toutes leurs habitudes, il a pu indiquer d'utiles moyens pour nous en préserver.

Les recherches sur la muscardine, ce terrible fléau des éducations de vers à soie, tiennent également une place importante dans les travaux de M. Audouin. C'est encore là pour nous un motif puissant de reconnaissance envers lui. Combien maintenant ces observations si admirablement présentées, et ces études microscopiques si habilement reproduites ne doivent-elles pas nous être plus chères et plus précieuses encore! M. Audouin s'occupait d'un travail complet sur les vers à soie, dont il devait retracer l'histoire anatomique et physiologique; l'espoir de ce travail se trouve anéanti avec lui.

Des communications du plus grand intérêt ont ensuite été faites successivement par MM. Canille Beauvais et Emile Beauvais sur la magnanerie modèle des bergeries de Lessart, et par MM. Brunet de la Grange, Ferrier et Peltan, sur les missions séricicoles de cette année, dont ils ont continué à s'acquitter avec tant de zèle et de talent, et qui doivent aussi exercer une si heureuse influence sur le développement de l'industrie de la soie.

Départements. — **BASSES-PYRÉNÉES.** — Pau, 20 décembre. — Le chiffre des étrangers qui passent en ce moment l'hiver à Pau est au moins égal à celui de 1840. Plusieurs brillantes soirées, données durant ce mois par de riches Anglais, en ont fourni une éclatante preuve par l'affluence de personnes n'appartenant pas à nos contrées, qui se pressaient dans ces salons. Quelques familles parisiennes sont venues, ces jours derniers, en augmenter encore le nombre.

EURE-ET-LOIR. — Dreux, 20 décembre. — Une nouvelle attaque à main armée vient d'avoir lieu sur la route de Dreux à Nogent-le-Roi, dans la nuit du 17 au 18 de ce mois. Le sieur Rollet, messager à Nogent, revenait avec une charrette attelée de deux chevaux, accompagné du fils Haudoucur, marchand à Boulogne, conduisant une voiture à un seul cheval. Arrivés sur les neuf heures du soir, ils virent à la fois de Rutz, entre ce hameau et Coulombs, un homme leur cria : Arrêtez! et se jeta à la bride du cheval de la seconde voiture. Les conducteurs ne tinrent pas compte de la sommation, et fouettèrent les chevaux qui hâtèrent leur course. Le leur fut alors tiré trois ou quatre coups de fusil, qui ne les atteignirent pas. A la nouvelle qu'ils donnèrent de cet événement, aussitôt arrivés, on se rendit sur les lieux; mais les recherches les plus actives n'ont encore pu faire découvrir les auteurs de ce nouveau crime. Il est à remarquer que cette attaque a eu lieu le soir même du jour où un détachement de hussards avait quitté Nogent pour se rendre à Anet. On ne comprend vraiment rien à l'audace de ces malfaiteurs, qui, malgré ce que la prudence semble devoir leur commander, tirent des coups de fusil, même après avoir manqué le vol qu'ils espéraient commettre.

HAUTE-GARONNE. — Toulouse, 22 décembre. — Le conseil municipal de cette ville a rejeté la proposition qui avait pour objet d'accorder à divers particuliers, qui la réclamaient, une indemnité pour les pertes que leur avaient fait éprouver les atropements du mois de juillet.

MOSELLE. — Forbach, 22 décembre. — Notre ville vient d'être le théâtre d'un crime qui fait frémir, et qu'à occasionner encore, comme d'autres, l'usage immodéré des boissons spiritueuses, ce tyran de la classe ouvrière du peuple, qui est la cause efficiente de ce malheur. Voici quelques renseignements sur cet affreux événement :

Nicolas Ney, cordonnier, âgé de quarante et quelques années, avait depuis longtemps contracté l'habitude de s'enivrer d'eau-de-vie avant de se mettre au travail. Aujourd'hui, étant rentré chez lui plus d'à moitié ivre, il s'est aussitôt pris de querelle avec son fils aimé, âgé de vingt-deux ans, au sujet d'une paire de souliers que celui-ci n'avait pas faite dans les formes prescrites. Des paroles les deux malheureux en sont venus aux faits : le père, armé de son franchet, en a frappé son fils dans la poitrine, et un des coups a pénétré jusqu'au cœur. Alors le blessé, s'échappant des mains de son meurtrier, voulut se sauver de la maison et tomba raide mort devant le seuil de la porte. Son jeune frère étant survenu au moment où le père et le fils étaient encore aux prises, et faisant vainement tous ses efforts pour les séparer, a reçu une forte blessure au bras, du même outil avec lequel son frère venait de recevoir le coup mortel.

Le bruit de l'événement s'est répandu rapidement par toute la ville, et en un clin-d'œil les gendarmes et autres gens de justice étant accourus, Ney a été conduit à la maison de dépôt de la ville. Dans le moment où j'écris ces lignes, les autorités locales sont occupées à constater le fait. Le meurtrier a avoué le crime, répandant négativement quand on lui a demandé s'il n'en avait pas de repentir. Mais alors il était encore probablement sous l'influence de la colère, et c'est certainement la mauvaise humeur qui lui a arraché cette dénotation.

Depuis longtemps, il régnait entre Ney et son fils une mésintelligence causée par les mauvais traitements auxquels sa mère était journellement en butte de la part de son père, et l'on assure que le jeune homme avait contracté, il y a peu de jours, un remplacement militaire pour venir au secours de ses parents qui étaient dans le besoin par la vie déréglée du chef. Malheureusement la femme Ney était sortie au moment de la perpétration du crime.

VAR. — Toulon, 21 décembre. — Le bateau à vapeur le *Tenare* est parti pour Alger avec la correspondance et 400 passagers, dont plus de 300 civils (ouvriers ou colons). On remarquera que le nombre d'émigrants devient de plus en plus considérable. Si cela continue, la population civile de l'Algérie atteindra sous peu un chiffre très élevé.

Le courrier d'Alger, qui aurait dû arriver vendredi 17 à Toulon, n'a pas encore été signalé. On ne peut se rendre compte de ce retard si préjudiciable aux passagers et au commerce, alors que depuis le départ du paquebot deux vaisseaux sont arrivés de la côte d'Afrique. Le bateau à vapeur le *Météore*, parti de Toulon le 11 au soir, ayant à bord le général de Rumigny et le contre-amiral Rigodit, mouillait en rade d'Alger le 15 au moment du départ du *Marengo*.

VAUCLUSE. — Avignon, 21 décembre. — Le conseil général de notre département vient de voter 80,000 fr. pour le chemin de fer de Marseille à Beaucaire.

Colonies françaises. — **ALGERIE.** — *Mostaganem*, 12 décembre. — M. le général Bédou, à la tête de sa colonne, renforcée par 800 hommes de la légion étrangère, et ayant un effectif de près de 4,000 hommes, est sorti le 6, sans dire quelle direction il allait prendre; le 8, à la pointe du jour, il a surpris quelques Douars de la grande tribu des Borja, qui nous a fait beaucoup de mal, et a fait une razzia magnifique. Les cavaliers ont eu à peine le temps de se sauver avec leurs familles, abandonnant leurs tentes et leurs troupeaux. Le 10, nous avons vu rentrer la colonne avec un immense butin dont elle était embarrassée; elle a ramené plus de 6,000 têtes de bétail, dont 1,300 bœufs; plus, 130 chameaux, 200 chevaux et mulets, et près de 400 ânes chargés de grains et d'effets; on va expédier une partie de ces prises à Alger et à Oran. La colonne n'a fait que trois prisonniers, parmi lesquels est un cheik.

Nous sommes sans nouvelles de Mascara.

Il arrive toujours quelques tentes qui se détachent des tribus hostiles, pour venir se placer sous la protection de la France.

On nous écrit d'Oran, 14 décembre :

Les opérations de notre brigade sont très actives et produisent des résultats tels qu'à l'ouverture de la campagne du printemps, nos troupes ne trouveront plus un seul ennemi à combattre dans l'ouest de la province.

Je vous ai annoncé que le *Sphinx* avait amené deux chefs des puissantes tribus de la Tafna, et que le colonel Tempouré était sorti ayant pour guides ces mêmes chefs. La brigade a campé à America, et les cavaliers du général Mustapha se sont seuls portés en avant; ils ont marché nuit et jour et ont parcouru une grande partie de la rive gauche de la Tafna; ils ont traversé les territoires des tribus de Trara, Ghebara, Guelma et Ouled-Ouassa, etc., et partout ils ont été bien accueillis; on leur a donné des provisions pour eux et leurs chevaux, et l'on a mis à leur disposition les silos du kalifa Bonhamedy; mais il n'y a pas eu d'autre preuve de soumission; il n'y avait guère dans ces tribus que les vieillards, les femmes et les enfants, et ils ont expliqué l'absence de leurs guerriers en disant qu'ils étaient à la poursuite des gens de l'émir.

Du reste, plusieurs chefs, pour prouver leur bonne foi, sont venus rejoindre le colonel Tempouré avec Mustapha. Des conférences ont eu lieu; il ne s'agit plus que de s'entendre sur la nomination du chef indigène qui doit gouverner tout l'aghalik de la Tafna; les Arabes veulent s'en réserver le choix, et l'autorité française désire le désigner elle-même; on espère que toutes les difficultés s'aplaniront. Les auxiliaires sont rentrés, le 6 et la brigade le 7. On doit bientôt faire une nouvelle reconnaissance, et cette fois les troupes de la brigade iront sur les lieux, afin de mettre un terme à toute hésitation. Le général Mustapha a reçu des cadeaux et en a donné à quelques chefs. M. le gouverneur a envoyé au colonel Tempouré, par le *Vautour*, de riches présents pour être distribués aux chefs des tribus qui se soumettent.

Étranger. — **ANGLETERRE.** — Londres, 24 décembre. — Le bruit court que sir Robert Peel se propose d'introduire un tarif commercial complètement nouveau pour l'Angleterre; ce tarif sera accompagné par un nouveau traité de commerce avec la France. Ce traité de commerce a fait un pas immense vers sa conclusion depuis la retraite de lord Palmerston.

Windsor. — S. M. et le prince Albert, accompagnés de plusieurs membres de la maison royale et de quelques visiteurs de distinction, se sont rendus sur les bassins du parc où ils se sont livrés au divertissement de l'exercice des patins et de la promenade en traineau sur la partie opposée à North-Terrace, qui est entièrement gelée. S. M. a fait plusieurs courses dans le magnifique traineau qui lui servait l'hiver dernier pour ses promenades sur le lac de Frogmore. S. A. R. le prince Albert s'est livré pendant plus d'une heure à l'exercice du patin, et S. M. est restée pendant tout ce temps sur la glace, suivant tous ses mouvements.

Voici, d'après le *Sun*, les stations navales de l'Angleterre : Méditerranée, 42 bâtiments. — Chine et Indes, 29 appartenant à la marine royale sans compter les escadres armées de la Compagnie des Indes. — Amérique du Nord, 32. — Brésil et côte d'Afrique, 29. — Amérique du Sud, 6. — Canada, 5. — Portugal, 4. — Stations diverses, 13. — Enfin, dans les divers ports de l'Angleterre, 64.

Tous bâtiments armés et en service actif, non compris ceux en commission de port ou en construction sur chantiers.

AUTRICHE. — Vienne, 16 décembre. — On annonce que le nouveau projet de code criminel auquel une commission travaille depuis plusieurs années sera bientôt terminé. La proposition qui avait été faite d'accorder un défenseur aux accusés a été vivement combattue; cela est fâcheux, car en agréant la proposition, on eût fait un pas vers l'introduction d'une procédure orale. Toutefois le nouveau code renferme de notables améliorations.

On mande de Belgique que le parti qui donne la préférence à un traité de commerce avec l'Allemagne sur celui projeté avec la France, gagne toujours du terrain.

ESPAGNE. — Madrid, 19 décembre. — S. M. la reine et son auguste sœur ont visité hier l'exposition des produits de notre industrie, ouverte au public depuis le 19 novembre dernier, dans les salles du Conservatoire des arts. Elles ont parcouru toutes les salles, examinant tout avec soin, et manifestant le plaisir qu'elles éprouvent à contempler les magnifiques produits de l'industrie espagnole. Les ministres de S. M., et S. A. le régent du royaume, ont également visité cette exposition et ont témoigné hautement leur satisfaction.

Le conseil de guerre permanent a cessé de siéger le 10, en vertu d'un ordre du régent. Le capitaine-général demeure chargé de statuer sur les affaires encore pendantes. Quelques rumeurs circulent sur de prétendues modifications ministérielles, mais rien de certain n'est publié à cet égard.

Alicante. 15 décembre. — On poursuit activement la procédure contre les émeutiers de dimanche dernier; mais quoique je n'aie aucun motif pour douter de l'équité et de la loyauté du magistrat chargé de cette poursuite, j'en ai pour craindre qu'on ne cherche à arrêter le cours de la justice par l'intimidation ou d'autres mesures de violence. J'espère cependant que beaucoup des atrocités et des scandales qui ont été commis dans diverses paroisses, tels que les blessures faites à Proyet que l'on a abandonné parce qu'on l'a cru mort, seront découverts.

Le parti du mouvement (la *barraca*) est l'auteur de tout le mal, et comme il s'est affilié tous les contrebandiers et les individus que l'opinion publique désigne comme les assassins de l'infortuné juge de première instance Scilla Maca, il peut disposer de forces considérables prêtes à tout faire. Nous qui sommes appelés du parti du commerce, tout identifiés que nous soyons avec la situation actuelle, nous ne pouvons faire un pas dans la rue sans être armés de pistolets et de poignards. C'est au gouvernement à voir ce qu'il y a à faire pour nous dans ces tristes circonstances.

Il paraît que de faux avis donnés au chef politique, M. Visado, avaient pour but de le faire tomber dans une embuscade où il aurait couru les plus grands dangers. On avait vu rôder depuis la porte de l'hôtel de la députation provinciale jusqu'au café du Canano 12 ou 15 individus de mauvaise mine; honteusement, on n'a eu à déplorer aucun attentat. Le commandant des carabinières a jugé à propos de quitter la ville, craignant d'être assassiné, et après avoir soutenu dans sa maison un siège en plein jour. Si le gouvernement n'adopte pas des mesures rigoureuses, nous serons les victimes des malveillants.

L'*Eco del Comercio* annonce que le gouvernement a envoyé l'ordre aux autorités d'Alicante d'agir avec toute la rigueur nécessaire.

ITALIE. — Rome, 10 décembre. — Le prince Frédéric de Prusse est arrivé hier avec sa suite. S. A. R., qui voyage sous le nom de comte de Rheinstein, a fait immédiatement une visite à son oncle, le prince Henri, qui réside depuis plusieurs années dans notre capitale. Hier, les infans d'Espagne ont fait une visite d'adieu au pape. Ils vont partir pour Naples.

L'autorité a publié la liste des journaux étrangers dont la circulation sera libre dans les Etats-Romains. Le *Journal des Débats* ne figurant pas sur cette liste, se trouve par là fait être prohibé.

PIÉMONT. — Turin, 18 décembre. — Le mariage du prince royal, qui doit avoir lieu prochainement, donne déjà un air de fête à la ville. Le roi veut qu'une magnificence toute royale préside aux grandes fêtes qui se préparent; il vient d'ordonner que le palais et toutes ses dépendances soient immédiatement disposés pour être éclairés à l'intérieur et à l'extérieur au moyen du gaz. Cette résolution est d'autant plus remarquable, que l'administration de Turin n'a point encore jugé à propos de doter la ville de ce mode d'éclairage. C'est donc le roi qui le premier aura donné cette nouvelle preuve de sa haute protection pour les améliorations réellement utiles.

SUISSE. — Genève, 18 décembre. — On peut juger, par ce qui vient de se passer à Genève, de l'excellence du suffrage universel et du besoin qu'a le peuple, selon certains publicistes, d'exercer des droits politiques. Le nombre des électeurs inscrits dans tout le canton était de 11,396, et 7,226 seulement ont pris part à l'opération. Dans la ville même de Genève, où l'on pouvait, sans dérangement, se rendre au scrutin, 2,000 électeurs ont fait défaut sur 5,000. Ce fait parle plus haut que les sophismes des réformateurs modernes. Il y a dans le peuple, malgré les prédications incendiaires des apôtres de la république, des communistes, des égalitaires, etc., une grande indifférence pour ces assemblées tumultueuses où le grand nombre n'est certes pas une garantie du bien.

RUSSIE. — Saint-Petersbourg, 18 décembre. — Le lieutenant-général comte Pahlen, ambassadeur de Russie en France, est arrivé ici le 14 décembre.

AMÉRIQUE. — *Jamaïque*, 10 novembre. — Le gouverneur de cette île a expédié pour Honduras le sloop de guerre *Electra* avec des dépêches pour le surintendant de Belize, contenant l'ordre de faire marcher des troupes britanniques vers Guatemala, à l'effet d'obtenir la mise en liberté des sujets britanniques qui ont été arrêtés; en cas de refus, on aura recours à la force.

Tribunaux.

AFFAIRE DE M. BOURDEAU. — Dans l'audience du 23, de la cour royale de Limoges, on a entendu M. Th. Bde pour la *Gazette du Centre*, M. Corali pour le *Progressif*, et M. Gérardin, avocat de M. Bourdeau.

INFRACTION AUX LOIS DE SEPTEMBRE. — Le *Pilote du Calvados* annonce qu'il est cité pour infraction aux lois de septembre, à l'audience de la police correctionnelle du 31 décembre, à l'occasion d'articles de sa correspondance du 17, incriminés pour compte-rendu des délibérations de la cour des pairs. On assure que le *Harco de Caen* est poursuivi à raison du même fait.

Théâtres, fêtes et concerts.

Une indisposition de Roger a fait retarder l'apparition du *Diabli à l'école*, que l'Opéra-Comique espère néanmoins donner cette semaine. — On s'occupe toujours de la reprise des *Deux Journées* et de *Zampa*.

Plusieurs feuilles avaient annoncé que, par un arrangement amiable entre la direction du Vaudeville et celle du Gymnase, Ferville devait retourner à ce dernier théâtre; cette nouvelle était, à ce qu'il paraît, dénuée de fondement.

C'est demain mardi que la Porte-Saint-Martin donnera sa revue de l'année, qu'on dit être fort spirituelle.

On a repris hier, à l'Ambigu, *Rita l'Espagnole*, assez faible pièce, qui ne méritait pas cet honneur, mais que le talent d'Alex. Mauzin et de Mlle Virginie Martin a fait toutefois vivement applaudir par le public du dimanche.

Spectacles du 27 décembre.

7 h. 1/2 OPÉRA. — La Reine de Chypre.
7 h. 1/2 FRANÇAIS. — Polyucte, le Mari de ma Femme.
7 h. 1/2 OPÉRA-COMIQUE. — Charles-Quint, l'Ambassadeur.
6 h. 3/4 VAUDEVILLE. — L'Ingénieur, Pour Mon Fils, Cachucha, Théophile.
6 h. 3/4 GYMNASE. — Caliste, les Fées de Paris, le Père Turbututu.
6 h. 1/2 VARIÉTÉS. — Charlot, Lucienne, Feu Peterscott, Deux Dames.
7 h. 1/2 PALAIS-ROYAL. — Les Aveux, Létorières, Caporal.
6 h. 3/4 PORTE-SAINTE-MARTIN. — Les Deux Normands, Jeannie, Pygmalion.
7 h. 1/2 AMBIGU-COMIQUE. — Le Feuilleton, Paul et Virginie.

TRIBUNAL DE COMMERCE DE LA SEINE.

ASSEMBLÉE DE CRÉANCIERS. — Lundi 27 décembre. — HERSBOLT, entrep. de bâtiment; cdt., 10 h. — LALANDE, fabricant de stores; synd., 10 h. — ANVOY, ancien nég. personnellement; synd., 11 h. — TESSIER-COÛTE, LAGRAVERE et Comp., anc. boulangiers; cdt., 11 h. — FOURNIS, entrep. de maçonnerie; cdt., midi. — CH. DEVERIEUX et Comp., ling. — cdt., midi. — BROCARD, anc. md de meubles; vérif., midi. — MESLIER, entrep.; vérif., midi. — POYER, md de papiers peints; vérif., midi. — TROST, hôtelier; vérif., midi. — Dlle RAULIN, tenant pension bourgeoise; vérif., midi. — LANGEUR, limonadier; synd., midi. — LAURENTIERS, valr. de bâtiments; synd., 1 h. — Dlle COURTIN, md de modes; vérif., 1 h. — CRUCARD, boulanger; cdt., 1 h. — BAZIN, tailleur; cdt., 2 h. — MOUSSU, papeter, concord., 2 h. — RYTOX, jardiner; synd., 2 h.

L'un des propriétaires-gérans : DUJARIER.

Paris. — Imprimerie de BETHUNE et PLOIN, 36, rue de Valenciennes.

Librairie, Beaux-Arts, Musique.

Le catalogue de la maison Furne s'accroît chaque jour, et tous les livres qu'elle publie sont dus aux historiens, aux littérateurs les plus illustres de la France. Les éditions de M. Furne jouissent d'une grande popularité. Le mérite des ouvrages, leur belle fabrication, les charmantes vignettes qui les ornent et la modicité de leur prix justifient l'empressement du public pour des publications qu'on peut regarder comme indispensables à la formation de toute bibliothèque de quelque importance. A l'époque prochaine de la nouvelle année, les amateurs de la bonne littérature n'auront que l'embarras du choix dans la nomenclature si riche et si variée des ouvrages composant le fonds de la librairie Furne, qui peut leur offrir tous ses livres également reliés. Ce sont de véritables cadeaux pour le jour de l'an.

Rien n'est plus embarrassant que le choix d'un ouvrage propre à être donné en cadeau à une jeune femme. Il faut trouver un livre qui ne soit ni trop futile, ni trop sérieux, mais il faut surtout qu'il soit utile. Le Cours com-

plet d'Education pour les jeunes filles, que publie la librairie L. Hachette, a cette rare qualité d'utilité; son succès l'a suffisamment sanctionnée. On pourra donc donner, avec la certitude de voir son cadeau accueilli avec joie, et de toutes jeunes filles la première partie du Cours d'Education qui conduit l'instruction jusqu'à l'âge de dix ans, et à des jeunes personnes plus avancées la deuxième partie, qui comprend la réunion de toutes les connaissances exigées pour une bonne éducation.

Un succès très mérité est assuré à la publication que nous venons d'annoncer du LIVRE DE LA JEUNE FEMME CHRETIENNE. Cet ouvrage est divisé en trois parties: l'Education, premières impressions du monde, et l'entrée dans le monde; toutes ces progressions sont écrites avec un style pur et naturel qui sait toujours s'élever à la hauteur des sujets. Il y a à la fin du volume un plan de lecture fait avec le plus grand soin. Un très beau volume broché, couverture glacée, 4 francs. — Cartonnage élégant, 5 francs, à la librairie de DENAIN, rue du Faubourg-Saint-Honoré, 14.

A une époque de l'année où le grand nombre de publications pour étrennes rend le choix des parents fort embarrassant, nous devons appeler l'at-

tention du public sur la jolie collection que publient les éditeurs A. René et Co, sous le titre de Bibliothèque des Demoiselles. Ces douze jolis volumes sont judicieusement choisis parmi les ouvrages français et étrangers (traductions nouvelles) les plus utiles comme les plus agréables aux jeunes gens. — Les mêmes éditeurs poussent avec activité la Galerie des Contemporains, dont les premiers volumes ont eu un si brillant succès, et dont on regrette les trop fréquentes interruptions. (Voyez aux annonces.)

Les beaux ouvrages publiés par M. Chaillemet, directeur de la France littéraire, seront, cette année, au nombre des plus belles étrennes qu'on puisse offrir. Son Album sur les expositions de peinture (1847-1848-1853); les Peintres primitifs, la Vie de J.-C. et de la Sainte-Vierge, les Merveilles de la France, Saint-Vincent-de-Paul, le Livre d'Etrennes, les plus jolis tableaux des peintres hollandais, les Contes, historiettes et fables de Fénelon, illustrés par Fragonard; les Soirées du Dimanche, par madame Eugénie Foa, tous ces charmants ouvrages qui peuvent se donner à tout le monde, grands et petits enfants. — Chaillemet, 4, rue de l'Abbaye, au premier. Assortiment de livres et de beaux albums de tous genres.

CATALOGUE. — OUVRAGES TERMINES.

- LES SAINTS ÉVANGILES, suivis des Actes des Apôtres et des Épîtres, traduction de LEMAISTRE DE SACY, nouvelle édition, précédée d'un Discours sur l'autorité des Évangiles, par M. Frayssinous, évêque d'Herzopolis, ornée de huit magnifiques gravures d'après Ribeira, Rubens, Vandick, Carrache, Overbeck, etc. Prix broché. 12 fr. 50
- HISTOIRE DE NAPOLEON, par M. DE NORVINS, illustrée par RAFFET, 4 vol. grand in-8. 20 fr.
- HISTOIRE DE LA RÉVOLUTION FRANÇAISE, par M. THIERS. 10 vol. in-8, 50 vignettes. 50 fr.
- HISTOIRE DE PARIS, par DELAURE. 8 volumes in-8, 57 gravures et Atlas. 45 fr.
- HISTOIRE DES ENVIRONS DE PARIS, par DELAURE. 6 vol. in-8, avec 50 vignettes et une carte. 50 fr.
- HISTOIRE DE NAPOLEON, par M. DE NORVINS. 51 vignettes, 6 cartes, 4 vol. in-8. 25 fr.
- HISTOIRE UNIVERSELLE, par M. DE SÉGUR. 12 vol. in-8, avec 68 gravures, 60 fr. — On vend séparément: HISTOIRE ANCIENNE, 4 vol. avec figures, 20 fr. sans fig., 16 fr. — HISTOIRE ROMAINE, 4 volumes avec figures, 20 fr.; sans fig., 16 fr. — HISTOIRE DU BAS-EMPIRE, 4 vol. avec fig. 20 fr.; sans fig. 16 fr.
- HISTOIRE D'ANGLETERRE, par DAVID HUME, continuée jusqu'à nos jours par SMOLLET, ADOLPHUS et AIKIN. 13 vol. in-8, 52 vignettes et une carte. 65 fr.
- HISTOIRE DES CROISADES, par MICHAUD, de l'Académie française; 6^e édition, revue et augmentée par M. POUJOLAT. 6 vol. in-8, 14 vignettes et cartes. 56 fr.
- ŒUVRES DE CASIMIR DELAVIGNE, 6 volumes in-8, ornés de 15 vignettes. 54 fr.
- HISTOIRE DES RÉPUBLIQUES ITALIENNES AU MOYEN-ÂGE, par SIMONDE DE SISMONDI. Nouvelle édition, 10 volumes in-8, 24 grav. sur acier. 50 fr.
- LES VIES DES HOMMES ILLUSTRÉS, par PLUTARQUE, traduites par RICARD, avec 20 portraits, 5 forts vol. in-8. 15 fr.
- ŒUVRES DE CHATEAUBRIAND, SEULE ÉDITION COMPLÈTE contenant les derniers ouvrages de l'auteur. 25 volumes in-8, 50 grav. 90 fr.
- HISTOIRE DES DUCS DE BOURGOGNE de la MAISON DE VALOIS (1564-1477), par M. DE BARANTY. Nouvelle édition, 12 vol. in-8, ornée de 110 vignettes sur papier de Chine, et 16 cartes. 75 fr.
- ŒUVRES COMPLÈTES DE VICTOR HUGO. Nouvelle édition, ornée de 54 gravures, 12 volumes grand in-8, papier cavalier velin collé. 72 fr. — On vend séparément NOTRE-DAME DE PARIS. 2 vol. avec 12 grav. 12 fr.

LIVRES POUR ÉTRENNES. FURNE

LIBRAIRE-ÉDITEUR DE LA SAINTE-BIBLE, Rue Saint-André-des-Arts, 55, A PARIS.

- ŒUVRES COMPLÈTES DE LAMARTINE, Nouvelle édition, ornée de 51 gravures sur acier, de deux cartes et de 450 vignettes, culs-de-lampe, fleurons, musique, etc., gravés sur bois, 15 vol. in-8, papier cavalier vel. 91 fr.
- ŒUVRES POÉTIQUES DE LAMARTINE, 10 volumes in-32, papier jésus-velin, renfermant: — LES MÉTAPHYSIQUES, 2 v. 5 fr. — LES HARMONIES, 2 vol. 3 fr. — JOCELYN, 2 vol. 5 fr. — LA CHUTE D'UN ANGE, 2 v. 5 fr. — RECUEILLEMENTS POÉTIQUES, et MÉLANGES POÉTIQUES, 2 v. 5 fr.
- JOCELYN, par M. DE LAMARTINE. Edit. keepsake; 1 beau volume in-8, 12 fr. 50 c.
- MESSÉMIENNES ET CHANTS POPULAIRES, par CASIMIR DELAVIGNE, augmentés du RETOUR DES GÉNÉRES DE NAPOLEON. 1 vol. grand in-8, vignettes sur bois, 10 fr.
- ŒUVRES DE BARTHÉLEMY ET MÉRY, 2 volumes in-8, 54 gravures, 13 fr.
- ŒUVRES COMPLÈTES DE LORD BYRON, traduction de M. AMÉDÉE PICHOT, 6 volumes in-8, avec 12 vignettes. 20 fr.
- TOMES JONES OU L'ENFANT TROUVÉ, 2 volumes in-8, ornés de 6 vignettes, 10 fr.
- ŒUVRES DE WALTER SCOTT, traduction de M. DEFAUCONPRET, 50 volumes in-8, avec 90 grav. 120 fr. — Chaque volume séparé 4 fr.
- LE MÊME OUVRAGE, 50 volumes in-8, sans figures, 75 fr. Chaque volume séparé. 2 fr. 50
- ŒUVRES DE J. FENIMORE COOPER, traduction de M. DEFAUCONPRET, ornée de 51 vignettes; 18 volumes in-8. 72 fr. — Chaque volume séparé. 4 fr.

OUVRAGES FORMAT GRAND IN-8 JÉSUS, Imprimés à deux colonnes et ornés de gravures.

- ŒUVRES COMPLÈTES DE VOLTAIRE, 47 vignettes et portraits, 15 vol. gr. in-8. 100 fr.
 - ŒUVRES COMPLÈTES DE J.-J. ROUSSEAU, 24 vignettes, 4 volumes grand in-8. 40 fr.
 - ŒUVRES COMPLÈTES DE MOLIÈRE, avec un Commentaire, par M. AUGER, 1 volume grand in-8, 16 vignettes. 12 fr. 50 c.
 - ŒUVRES COMPLÈTES DE J. RACINE, 15 vignettes, 1 volume grand in-8. 11 fr.
 - ŒUVRES COMPLÈTES DE LAFONTAINE, 13 vignettes, 1 volume grand in-8. 15 fr.
 - ŒUVRES COMPLÈTES DE BEAUMARCHAIS, 1 volume grand in-8, 5 gravures. 10 fr.
 - ŒUVRES COMPLÈTES DE BUFFON, avec la classification de CUVIER, et des Extraits de DAUBENTON, 120 planches, 400 sujets coloriés, 6 vol. in-8. 73 fr. — LES MÊMES, fig. noires. 55 fr.
 - ŒUVRES DE LACÉPÈDE, comprenant les Cétacés, les Quadrupèdes vivipares, les Serpens et les Poissons, avec la nouvelle classification de DESMARETS, 2 volumes grand in-8, avec 56 grav., 100 sujets coloriés. 25 fr.
 - LES VIES DES HOMMES ILLUSTRÉS, par PLUTARQUE; traduites par RICARD. Nouvelle édition, ornée de 20 portraits, 2 volumes grand in-8. 20 fr.
 - ŒUVRES COMPLÈTES DE LORD BYRON, traduction de M. AMÉDÉE PICHOT, 1 volume grand in-8, 14 vignettes. 15 fr.
 - GÉOGRAPHIE UNIVERSELLE, ou description de toutes les parties du monde, par MALTE-BRUN; nouvelle édition, revue, corrigée, et augmentée des nouvelles découvertes, par M. J.-J.-N. HOOR. 6 vol. in-8, sur Jésus superfin, ornés de 64 Vues des principales villes du monde. 60 fr.
 - BIOGRAPHIE UNIVERSELLE, ou Dictionnaire historique, depuis le commencement du monde jusqu'à nos jours, par une société de gens de lettres, sous la direction de M. WEISS. Nouvelle édition, 6 volumes grand in-8, avec 60 beaux portraits. 60 fr.
 - ŒUVRES COMPLÈTES DE CHATEAUBRIAND, 5 volumes grand in-8, avec 30 vignettes. 55 fr. — Le même ouvrage sans figures, 45 fr.
 - NOUVELLE COLLECTION DES MÉMOIRES pour servir à l'histoire de France, par MM. MICHAUD et POUJOLAT, 52 vol. grand in-8. 400 fr.
 - VOYAGE ATOUR DU MONDE, publié par M. DUMONT-DURVILLE, avec cartes, portraits, et 500 gravures sur acier, 2 volumes grand in-8. 50 fr.
 - VOYAGE EN ASIE ET EN AFRIQUE, par J.-B. EYRIÈS, 1 vol. gr. in-8, avec 500 vignettes. 15 fr.
 - VOYAGE DANS LES DEUX AMÉRIQUES, publié sous la direction de M. ALcide D'ORBIGNY, 1 volume in-8, avec cartes et 500 sujets. 15 fr.
- Ces deux derniers volumes de voyages font suite au Voyage autour du Monde.

NOTA.—Pour avoir tous ces ouvrages en demi-reliure, des en veau, ou ajoutera au prix des livres brochés indiqués dans ce catalogue 2 francs par volume in-octavo ordinaire, et de 3 à 4 francs par volume grand in-octavo Jésus.

Toute demande de CENT FRANCS au moins sera expédiée franche de port et d'emballage.

En vente chez L. HACHETTE, Libraire de l'Université, rue Pierre-Sarrasin, 12, à Paris.

COURS COMPLET D'ÉDUCATION POUR LES FILLES.

PREMIÈRE PARTIE: ÉDUCATION DE QUATRE A DIX ANS.

Comprenant cinq tomes qui se vendent chacun séparément 2 francs 50 centimes.

- PREMIERS CONSEILS AUX MÈRES sur les moyens de diriger et d'instruire leurs filles, par M. THIÉRY, professeur du Collège royal de Versailles.
- COURS DE LECTURE, consistant en 68 figures et 48 contes qui, supprimant les alphabétiques et les syllabaires, abrègent incroyablement l'instruction et en font un jeu tant pour les mères que pour les élèves; par P. A. LEMARE, auteur des Cours de Langue française et de Langue latine; suivi de quelques exercices lithographiés pour exercer à la lecture des manuscrits.
- MÉTHODE RATIONNELLE POUR L'ENSEIGNEMENT DE L'ÉCRITURE, contenant les préceptes et les

- modèles des cinq genres (cursive, bâtarde, coulée, ronde et gothique); par M. WERNER père, professeur de calligraphie.
- PREMIERS EXERCICES DE MÉMOIRE, ou choix de morceaux en prose et en vers, faciles à comprendre et à retenir, pour de jeunes enfants, par M. AMÉDÉE AMETTE, membre de l'Université.
- PREMIÈRES CONNAISSANCES, ou simples Notions sur les Phénomènes les plus intéressants de la Nature et sur les faits les plus curieux dans les Sciences, les Arts et l'Industrie; par MM. CORTAMBERT, professeur de géographie, RINET-SAINTE-PREUX, professeur de physique, DELAFOSSÉ, professeur d'histoire naturelle, et SONNET, professeur de mathématiques.

Un beau volume très grand in-8. — Prix: broché, 10 francs.

DEUXIÈME PARTIE: ÉDUCATION DE DIX A SEIZE ANS.

Comprenant huit beaux volumes très grand in-8, ornés d'un grand nombre de Cartes, de Planches, de Tableaux et d'un Atlas de 37 Cartes grand in-4. — Prix: brochés, 66 francs.

On vend séparément les diverses parties de l'ouvrage. SAVOIR:

- CONSEILS AUX MÈRES sur les moyens de diriger et d'instruire leurs filles, par M. THIÉRY, professeur du Collège royal de Versailles. 1 vol. grand in-8. Prix: broché, 7 fr. 50 c.
- LEÇONS DE GRAMMAIRE et EXERCICES DE STYLE, par M. SARDOT, professeur. 1 vol. grand in-8. Prix: broché, 7 fr. 50 c.
- LEÇONS D'AUTOMATIQUE ET DE TENUE DES ÉCRITURES, par M. SONNET, prof. de mathématiques. 1 vol. grand in-8. Prix: broché, 3 fr. 75 c.
- LEÇONS DE GÉOGRAPHIE, par M. E. CORTAMBERT, professeur d'histoire et de géographie. 1 vol. grand in-8, avec un atlas composé de 37 cartes géographiques colorisées. Prix: broché, 15 fr.
- ZOHRY, 1 vol. grand in-8. Prix: broché, 7 fr. 50 c.
- LEÇONS D'HISTOIRE, par MM. HERBERT, auteur de plusieurs ouvrages d'éducation; GENÈZEX, professeur agrégé à la Faculté des Lettres de Paris; BOUCHITTÉ et BARBERY, professeurs d'histoire. 2 vol. grand in-8, ornés de 31 cartes ou planches. Prix: brochés, 18 fr.
- NATIONS DE PHYSIQUE et DE CHIMIE; LEÇONS D'HISTOIRE NOTURELLE; PRINCIPES RAISONNÉS DE LA MUSIQUE, par MM. SONNET, QUICHERAT et DELAFOSSÉ. 1 vol. grand in-8, orné de 12 planches. Prix: broché, 6 fr.

VENTES IMMOBILIÈRES.

Biens situés dans Paris.

Etude de M^e MEUNIER, notaire, rue Coquillière, 27, à Paris.

A vendre à l'amiable,

un bel établissement de BRASSERIE en bon état, avec immeuble en dépendant, situé à Paris; il est propre à la fabrication de la bière de Strasbourg.

Prix: 250,000 fr.

S'adresser, à M^e MEUNIER, notaire, rue Coquillière, 27. (3151)

A vendre à l'amiable,

un très bel HOTEL,

entre cour et jardin, sis à Paris, dans une des principales rues du faubourg Saint-Germain.

Cet hôtel, dont la superficie totale, y compris la cour et le jardin, s'élève à 1,836 mètres environ, est d'un produit annuel de 18,000 fr., susceptible d'une grande augmentation.

S'adresser, pour tous renseignements, à M^e GAMBIER, notaire à Paris, rue de l'Ancienne-Comédie, 4, dépositaire des titres et d'un plan de l'hôtel. (3717)

Biens situés dans les départements.

Etude de M^e DELALOGE, notaire, rue de Grenelle-Saint-Honoré, 29.

A vendre par adjudication, en la chambre des notaires de Paris, par le ministère de M^e Delaloge, l'un d'eux, le mardi 11 janvier 1852, en un seul lot,

39 hectares 23 ares 98 centiares de

TERRES labourables,

divisées en 51 pièces,

le tout situé commune de Villetroy, près Meaux, département de Seine-et-Marne.

Chez A. RENÉ et Co, imprimeurs-éditeurs, à Paris, rue de Seine, 32.

BIBLIOTHÈQUE DES DEMOISELLES

Collection des meilleurs ouvrages de la littérature française et étrangère particulièrement convenables aux Jeunes Personnes. — 1^{re} Série pour 1851. — 12 volumes in-12, format anglais. — Prix: 21 fr., rendus à domicile jusqu'au chef-lieu d'arrondissement.

Cette jolie collection se compose des ouvrages suivants: L'ÂME EXILÉE, par Anna Marie, 3^e édit., 1 vol.; NOUVELLES CHOISIES de divers auteurs, 1 vol.; CHOIX DE POÉSIES des meilleurs auteurs, 1 vol.; VOYAGES DE GULLIVER (trad. nouv. épurée), 1 vol.; LES FIANCÉS, de Manzoni, trad. nouvelle, 2 vol.; LA MORT D'ABEL, traduction nouvelle, 1 vol.; L'ASTRONOMIE DES DAMES, par Lalande, suivie de LA PLURALITÉ DES MONDES, de Fontenelle, 1 vol.; ŒUVRES DRAMATIQUES, sujets sacrés et sujets profanes, 2 vol.; DISCOURS SUR L'HISTOIRE UNIVERSELLE, de Bossuet, édition revue avec soin, 2 vol. — Chaque volume pris séparément coûte 2 fr. — On enverra des collections élégamment cartonnées ou reliées aux personnes qui en feront la demande, moyennant une augmentation de 9 ou 12 fr., selon les désirs exprimés. — Les lettres doivent être affranchies et contenir un mandat payable à Paris.

CHEZ LES MÊMES ÉDITEURS: GLANES, par Mlle Louise BERTIN, 1 vol. in-8. — AUGUSTE et NOËMI, SOUVENIR D'UNE MÈRE, par Mme GUINARD, 2^e édit., 1 vol. in-8. — GALERIE DES CONTEMPORAINS ILLUSTRÉS, par UN HOMME DE BIEN. En vente: 3 volumes contenant 36 livraisons. — LORD PALMERSTON, AUGUSTIN THIÉRY et ROSSINI viennent de paraître, ainsi qu'une nouvelle édition, avec suppléments, de VICTOR HUGO, BÉRANGER, BERRYER, LAMARTINE, GEORGE SAND, CHATEAUBRIAND, LAFFITTE, GUIZOT, etc., etc. (7994)

BOITES A PAPIER POUR ÉTRENNES

Garnies des riches et Beaux papiers illustrés de la Papeterie MARION, Cité Bergère, 14. — Ouverture des Salons d'Étrennes.

Toutes ces terres sont louées par baux antiques, moyennant un fermage annuel de 3,035 fr. nets d'impôts. Mise à prix: 110,000 fr.

S'adresser à M^e DELALOGE, notaire à Paris, rue de Grenelle-Saint-Honoré, 29.

Et à Villetroy, à M. Piqueux, fermier. (3587)

BONBONS MILLELOT ÉTRENNES.

Confiseur, l'une des plus anciennes maisons de passage, connue pour l'excellence de ses Bonbons; grand assortiment de boîtes de luxe et d'objets d'Étrennes. (8010)

Rue Jockey, 5, près la Bourse.

ORFÈVRE EN ARGENT ALLEMAND,

SIX FOIS MOINS CHER QUE L'ARGENT. Cette maison, si avantageusement connue pour sa fabrication de vaisselle de table, sa jolie coutellerie de luxe, son vermeil de dessert, etc., offre, cette année, un choix distingué de bijoux du meilleur goût, tels que jolies tabatières, timbales, déjeuners et objets divers pour ÉTRENNES. (8012)

Maladies Secrètes

TRAITEMENT du Docteur CH. ALBERT,

Médecin de la Faculté de Paris, maître en pharmacie, ex-pharmacien des hôpitaux de la ville de Paris, Professeur de médecine et de botanique, breveté de Gouvernement Français, honoré de médailles et récompenses nationales, etc., etc.

Les guérisons nombreuses et authentiques obtenues à l'aide de ce traitement sur une foule de malades abandonnés comme incurables, sont des preuves non équivoques de sa supériorité incontestable sur tous les moyens employés jusqu'à ce jour.

Avant cette découverte, on avait désespéré un remède qui agit également sur toutes les constitutions, qui fait s'efforcer dans ses effets, qui fait exempter de incongruents qu'on reprochait avec justice aux préparations mercurielles, corrosives et autres.

Consultations gratuites tous les jours depuis 6 h. du matin jusqu'à 6 h. du soir.

Ce traitement est peu dispendieux, facile à suivre en secret ou en voyage et sans aucun dérangement; il s'emploie avec un égal succès dans toutes les saisons et dans tous les climats.

Rue Montorgueil, n. 21, Maison de Coedeur, au Premier.

TRAITEMENT PAR CORRESPONDANCE (AFFRANCHIR).

A VENDRE ou A LOUER, à longs termes, soit en totalité, soit par lots, UN GRAND TERRAIN, de la contenance de 18,312 mètres carrés, situé à Paris dans le faubourg Saint-Martin, et ayant une FACE PRINCIPALE SUR LE QUAI DU CANAL, une autre sur la rue Grange-aux-Belles, et une troisième sur la rue de la Butte-Chaumont.

La vente ou la location, par lots, sera divisée ainsi qu'il suit: 1^{er} lot, contenant 4,710 mètres, façade rue Grange-aux-Belles. 2^e lot, id. 4,640 id. id. rue de la Butte-Chaumont. 3^e lot, id. 3,822 id. id. sur le quai du canal Saint-Martin. 4^e lot, id. 3,150 id. id. idem. 5^e lot, id. 2,960 id. id. idem.

Total égal. 19,812 mètres. S'adresser, pour les renseignements: 1^o à l'ADMINISTRATION DES MESSAGERIES NATIONALES Notre-Dame-des-Victoires; 2^o à M. Julien YVER, notaire, rue Saint-Honoré, 422. (3734)